

Fiche d'inscription – année 2023/2024

Paiement _____ **Euros en :** _____ **N° de licence** _____

Espèces
 Chèque (s) (à l'ordre du NCB)
 Chèques Vacances / Coupons Sports

Nom							
Prénom							
Date de naissance							
N° et rue	Téléphone domicile						
	Tél. mobile du nageur						
Code postal							
Ville	Adresse Mail indispensable			-----@-----			

<u>Pour les mineurs :</u>	
Nom et prénom du père	
Téléphone portable	
Adresse mail Indispensable	@
Nom et prénom de la mère	
Téléphone portable	
Adresse mail Indispensable	@

Je soussigné(e),.....autorise mon fils, fille,..... à participer à l'activité du Nautic Club dans la section suivante :

<input type="checkbox"/> Ecole de Natation Française apprentissage (Dauphin, Requin et Sauv'nage)	<input type="checkbox"/> Natation Course (Jeunes et Juniors)	<input type="checkbox"/> Natation Artistique (Ecole de synchro, Avenir/Jeune, Junior)
<input type="checkbox"/> Ecole de Natation Française perfectionnement (3 nages, 4 nages, Pass' sport de l'eau)	<input type="checkbox"/> Ados Nageurs jeunes et Ados Nageurs Lycée <input type="checkbox"/> BNSSA	<input type="checkbox"/> Natation Sportive Adultes <input type="checkbox"/> Natation perfectionnement Adultes.

Signature :



Règlement Intérieur du Nautic Club Briançonnais

Le Nautic Club Briançonnais est une structure associative assurant à chacun de ses adhérents de pouvoir pratiquer une activité aquatique de loisir ou de compétition, de façon ludique et sportive.

Un règlement intérieur, a été élaboré par le Conseil d'Administration, précisant les règles et prescriptions indispensables au bon fonctionnement des divers groupes du Nautic Club Briançonnais, dans le strict respect d'autrui, des installations et de la sécurité.

Le règlement Intérieur du Nautic Club Briançonnais est consultable en permanence sur notre site internet : www.nautic-club-briancon.com ainsi qu'au bureau du club.

"Personne Majeure"

Je soussigné(e), , certifie avoir pris(e) connaissance du nouveau règlement intérieur du Nautic Club Briançonnais consultable en permanence sur le site internet du NC Briançon ainsi qu'au bureau du club et je m'engage à le respecter.

Briançon, le Signature :

"Personne Mineure"

Je soussigné(e), , responsable légal de mon enfant certifie avoir pris(e) connaissance du règlement intérieur du Nautic Club Briançonnais consultable en permanence sur le site internet du NC Briançon ainsi qu'au bureau du club et je m'engage à le respecter.

De plus, j'autorise par la présente le Nautic Club Briançonnais, à appliquer l'article 7 du règlement intérieur relatif à l'exploitation de l'image associée du nageur.

Briançon, le Signature du représentant légal:

Type : Nouvelle licence Renouvellement Transfert - Nom du club :
 J'ai déjà un IUF (Identifiant Unique Fédéral) :

INFORMATIONS PERSONNELLES DU LICENCIÉ

Nom : Prénom :
 Nationalité : Sexe (H/F) : Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 E-mail personnel : @ Tél (01) :
 (obligatoire) Tél (02) :
 Je suis athlète handisport

En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service « Licences » de la **Fédération Française de Natation**, 104 rue Martre, CS 70052 - 92583 CLICHY CEDEX
 Je souhaite recevoir les e-mailings d'information de la FFN, Ligue, Comité et les E-mailings d'offres promotionnelles de la FFN et de ses partenaires OUI NON

TYPE DE LICENCE

Le titulaire d'une licence « compétition » ou « natation pour tous » susceptible d'exercer régulièrement ou à titre occasionnel une activité d'encadrement (d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives ou de bénévole susceptible d'intervenir auprès de mineurs) doit cocher la case relative au formulaire d'honorabilité dans l'encart « Encadrement » ci-dessous

NATATION POUR TOUS	COMPÉTITION	ENCADREMENT																																
Natation <input type="checkbox"/> Natation artistique <input type="checkbox"/> Plongeon <input type="checkbox"/> Water-Polo <input type="checkbox"/> Eau-Libre <input type="checkbox"/> Nagez Forme Santé <input type="checkbox"/> Nagez Forme Bien-être <input type="checkbox"/> <small> Pour participer à la tournée «AQUA CHALLENGE» et aux compétitions d'eau libre hors championnat de France Le certificat médical fourni doit exprimer l'absence de contre-indication à la pratique de la natation en Compétition </small>	Natation (1) <input type="checkbox"/> Natation Artistique (1) <input type="checkbox"/> Plongeon (1) <input type="checkbox"/> Water-Polo <input type="checkbox"/> Eau libre (1) <input type="checkbox"/> Eau libre promotionnelle(2) <input type="checkbox"/> <small> (1) Comprenant la catégorie des maîtres (2) Ne pouvant pas participer aux championnats de France </small>	Contrôle d'honorabilité obligatoire <i>J'exerce des fonctions d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives ou suis susceptible d'intervenir auprès de mineurs au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFN aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. J'ai compris, j'accepte ce contrôle et je m'engage à remplir le formulaire spécifique d'honorabilité situé en page 3</i> <input type="checkbox"/> <table border="0"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Entraîneur</td> <td style="text-align: center;">Officiel</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Natation <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td>Président <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Natation artistique <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td>Secrétaire Général..... <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Plongeon <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td>Trésorier..... <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Water-Polo <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td>Autre Dirigeant <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Eau-Libre <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td>Bénévole <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Nagez Forme Santé <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nagez Forme Bien-être <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> </table>		Entraîneur	Officiel		Natation <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Président <input type="checkbox"/>	Natation artistique <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secrétaire Général..... <input type="checkbox"/>	Plongeon <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trésorier..... <input type="checkbox"/>	Water-Polo <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre Dirigeant <input type="checkbox"/>	Eau-Libre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bénévole <input type="checkbox"/>	Nagez Forme Santé <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Nagez Forme Bien-être <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Entraîneur	Officiel																																
Natation <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Président <input type="checkbox"/>																															
Natation artistique <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secrétaire Général..... <input type="checkbox"/>																															
Plongeon <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trésorier..... <input type="checkbox"/>																															
Water-Polo <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre Dirigeant <input type="checkbox"/>																															
Eau-Libre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bénévole <input type="checkbox"/>																															
Nagez Forme Santé <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																
Nagez Forme Bien-être <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																

- Ni le certificat médical d'absence de contre indication à la pratique sportive, ni le renseignement du QS - FFN Majeurs n'est exigé pour toute licence hors compétition
 - Pour le renouvellement d'une licence compétitive, le soussigné atteste sur l'honneur (cocher toutes les cases)
 Avoir fourni (après sa majorité légale) à un club affilié FFN un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la ou des discipline(s) fédérale(s) envisagée(s), en compétition le cas échéant.
 Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat
 Avoir répondu NON à toutes les questions du **QS - FFN Majeurs** dont le contenu est précisé en page 5

En l'absence de renouvellement de licence compétitive (sans interruption avec la précédente), ou si les cases ci-dessus ne sont pas toutes cochées, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive, le cas échéant en compétition, est exigé (joindre ledit certificat).

ASSURANCE

Le soussigné déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « Accidents Corporels » attachées à la licence FFN
 - Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de l'assureur fédéral.

Garantie de base « individuelle accident »

- OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et « Assistance Rapatriement » comprise dans la licence FFN.
 NON, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et « Assistance Rapatriement » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : environ 0,16 € TTC et 0,05 € TTC pour les bébés nageurs. Dans ce cas, envoyer une copie de ce formulaire auprès de la FFN)

Garantie complémentaire

- OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci.
 NON, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

SIGNATURE

Fait à

Le

CLUB

LICENCIÉ

ASSURANCE Saison 2023 - 2024 (document non contractuel)

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la FFN www.ffnatation.fr

ASSURES : • Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM, COM, POM, ROM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco • Les licenciés de la FFN résidant hors de France, DOM, COM, POM, ROM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

ACTIVITES GARANTIES : (sous réserve qu'elles soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés) :

La pratique de la natation, du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivale, des activités d'éveil, de la découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux activités de formation de la Fédération (INFAN) et des Comités Régionaux (ERFAN) • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthon ou autres actions à but humanitaire • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF), « Nagez Grandeur Nature », « Savoir Nager », « Forme, Bien être et Santé » et autres initiations.

TERRITORIALITE • Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours, dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. • Sinistres survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada : **SONT EXCLUS DE LA GARANTIE : LES DOMMAGES INTERETS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES (PUNITIVE DAMAGES OU EXEMPLARY DAMAGES), LES DOMMAGES DE POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS.**

1 / RESPONSABILITE CIVILE : extrait du contrat n° 56852544

Contrat souscrit par la MDS pour le compte de la FF Natation auprès d'ALLIANZ I.A.R.D (1 Cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex - SA au capital de 991.967.200 € - 542 110 291 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances) // // Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75116 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144 € - SIRET 434 560 199 00011- APE 6622Z - N° immatriculation ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

Dommages corporels : Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine. **/// Dommages matériels :** Les conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal. **/// Dommages immatériels :** Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. **/// Sinistre :** Tout dommage ou ensemble de dommages causés à des tiers, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique. **/// Tiers :** Toute personne autre que l'assuré responsable du dommage.. - Les différents assurés sont tous tiers entre eux **sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.**

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS	FRANCHISES
Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après :	30 000 000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 € par sinistre	Néant
Dommages immatériels non consécutifs	1 500 000 € par an	Néant
DEFENSE PENALE / RECOURS	100 000 € par an	Seuil d'intervention en recours : 200 €

Sont notamment exclus des garanties : • Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. • Amendes quelle qu'en soit la nature. • Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. • Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles. • Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2 / INDIVIDUELLE ACCIDENT : extrait de l'Accord collectif n° 2141 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirène sous le n° 422 801 910 - APE 6512Z)

Accident : Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident. **/// Invalidité permanente totale ou partielle :** Privation de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnels séquentiels utilisés en droit commun) qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc.....). **/// Enfants à charge :** Les enfants de l'assuré ou de son conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%.

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
FRAIS DE SOINS DE SANTE	200 % de la base de remboursement SS	250 % de la base de remboursement SS	300 % de la base de remboursement SS	Néant
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Frais réels			Néant
CAPITAL SANTE	2 000 € par accident	2 500 € par accident	3 500 € par accident	Néant

L'assuré bénéficie d'un « **CAPITAL SANTE** » disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge : **/// Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux** **/// Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale** **/// Bris de lunettes et perte de lentilles durant les activités sportives (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives)** **/// Frais de prothèse dentaire** **/// En cas d'hospitalisation, la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc... ne sont pas pris en compte) et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans** **/// Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km** **/// Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km** **/// Frais de séjour médicalement prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos** **/// Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire** **/// Frais d'ostéopathie (ils devront être prescrits et pratiqués par un médecin praticien).**

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
DECES	MOINS DE 16 ANS 8 000 € 16 ANS ET PLUS 31 000 €	8 000 € 46 000 €	8 000 € 60 000 €	Néant Néant
INVALIDITE Capital réductible en fonction du taux	61 000 € Capital limité à 23 000 € en cas d'accident survenant pendant le trajet ou lors d'activités extra-sportives	90 000 €	130 000 €	Néant
FRAIS DE PREMIER TRANSPORT	Frais réels			Néant
INTERRUPTION DE STAGE ENF	50% d'une inscription à un nouveau stage ENF			Néant

Exclusions : • Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès • Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide • Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active • Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense • Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré • Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré • Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

3 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT : (Accord collectif n° 2141 - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutuaide Assistance - Entreprise régie par le Code des assurances)

Principales prestations : • Rapatriement ou transport sanitaire. • Visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. • Prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 335,72 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15,24 Euros par dossier. • Rapatriement, transport du corps en cas de décès et prise en charge des frais de cerceuil à hauteur de 457,35 €. **L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.**

4 / RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :

MUTUELLE DES SPORTIFS – Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail : prestations@grpmds.com
ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION :

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et téléchargeable sur le site Internet de la FFN et le renvoyer à la **MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)**

Exemples d'options pouvant être souscrites	Décès	Invalidité	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations
	-	30 500 €	-	6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans
	30 500 €	61 000 €	16 € / Jour (*)	38,00 € TTC	(*) (franchise 30 jours ; 4 jours si hospitalisation)
	76 250 €	152 500 €	38 € / Jour (*)	89,80 € TTC	

Le contrôle de l'honorabilité des bénévoles dans le milieu du sport

Les articles L.212-1, L.212-9 et L.322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif (voir définition plus précise ci-dessous), de juge ou arbitre, d'intervenant auprès des mineurs ou encore d'exploitant d'un EAPS - c'est-à-dire toute personne qui participe, en droit ou en fait, à l'organisation du club (élus, salariés ou bénévoles qui disposent de prérogatives d'organisation) -, qu'elles soient exercées à titre rémunéré ou bénévole, sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Pour rappel, l'honorabilité constitue une obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour accéder à une activité sociale ou une profession. Ainsi, alors que l'honorabilité des éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle est systématiquement contrôlée par les services de l'Etat via une vérification de leur bulletin N°2 du casier judiciaire et d'une éventuelle inscription au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJ AIS), celle des bénévoles, qu'ils soient éducateurs sportifs ou exploitants d'EAPS, ne s'avérait jusqu'alors pas toujours effective et automatique.

Ainsi, un dispositif de contrôle automatisé de l'honorabilité des bénévoles licenciés des fédérations soumis à une obligation d'honorabilité a été mis en place par le Ministère des sports, en collaboration avec l'ensemble des fédérations sportives. Ce dispositif repose sur une transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'Etat de contrôler l'honorabilité des bénévoles éducateurs sportifs ou des exploitants d'EAPS. Le champ d'application de ce contrôle d'honorabilité a depuis été élargi aux juges, arbitres et intervenants auprès des mineurs.

C'est pourquoi des données supplémentaires et spécifiques sont requises pour la délivrance de la licence à ces acteurs.

N.B. : Le mouvement sportif dans son ensemble, les fédérations sportives et plus concrètement les clubs qui leur sont affiliés ont un rôle d'instruction de la demande de licence afin de déterminer les licenciés soumis au contrôle d'honorabilité. Ainsi, chaque club a pour mission d'identifier éducateurs sportifs, exploitants d'EAPS, juges, arbitres et intervenants auprès des mineurs en son sein, et de veiller à ce que les données afférentes au contrôle légal de leur honorabilité soient effectivement transmises à la FFN, lors de la demande de délivrance de licence. Les personnes intéressées qui n'accepteraient pas de faire l'objet d'un contrôle automatisé de leurs données personnelles d'identité devront obligatoirement quitter leur(s) fonction(s).

La méconnaissance par le club des dispositions des articles L. 212-1, L. 212-9 et L. 322-1 afférentes à ce contrôle d'honorabilité peut entraîner le retrait ou la suspension de l'agrément par le préfet.

Qu'est-ce qu'un éducateur sportif ?

Il résulte de la combinaison des articles L. 212-1 et L. 212-9 du code du sport que toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle est interdite :
 - Auprès de tous publics, mineurs ou majeurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visés à l'article L. 212-9 du code du sport ;
 - Auprès des mineurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction en lien avec un accueil de mineurs au sens du code de l'action sociale et des familles.

L'éducateur sportif peut ainsi être qualifié d'« entraîneur », de « moniteur », de « coach », de « prévôt », de « manager » ou de « préparateur physique » ; la dénomination retenue dans chaque discipline est sans incidence sur l'obligation d'honorabilité. De même, la notion d'éducateur sportif n'est pas directement liée à la détention d'un diplôme ou d'un brevet fédéral. Un licencié peut exercer des fonctions d'éducateur y compris si ses interventions :

- sont très ponctuelles ou aléatoires ;
- sont réalisées uniquement auprès des majeurs ;
- ne nécessitent pas de diplôme ou de brevet fédéral ;
- se limitent à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match, d'un entraînement ou d'un stage.

Licencié

Nom de naissance : Prénom de naissance :

Nom d'usage : Prénom d'usage :

Vous êtes né(e) en France

Département de naissance : [][][][] Commune de naissance : | |
Arrondissement (si besoin)

Vous êtes né(e) à l'étranger

Pays de naissance : Commune de naissance :

Nom de la mère * : Prénom de la mère * :

Nom du père * : Prénom du père * :

* données facultatives, elles vous seront potentiellement demandées en cas de retour AIA (Aucune Identité Applicable), c'est-à-dire si l'identité transmise n'est pas identique à celle qui figure au Répertoire National de l'Identité des Personnes Physiques (RNIPP) et qu'il n'est pas possible d'opérer un croisement avec le FIJ AIS.

SIGNATURE

Fait à

Le

LICENCIE

(le représentant légal pour les majeurs protégés)

Validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc ...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>* NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié</i>		

La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

104 rue Martre – CS 70052- 92583 CLICHY Cedex
Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 * E-mail : ffn@ffnatation.fr

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS - FFN MAJEURS

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou son représentant légal s'il s'agit d'un majeur protégé)

Je soussigné(e) : [Nom - Prénom]

N° de licence :

Nom du Club :

Demeurant :

..... [Adresse complète]

Atteste sur l'honneur :

- Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la ou les disciplines fédérales envisagées, en compétition.
- Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat.
- Avoir répondu NON à toutes les questions du QS - FFN Majeurs.
dont le contenu a été validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville] le [date]

Signature du licencié
(ou de son responsable légal s'il
s'agit d'un majeur protégé)

- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que la licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- Le formulaire licence doit être imprimé en recto-verso page 1 et 2, voire page 3 le cas échéant.
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.

 Attention le panier extraNat doit être vide en fin de saison, toutes licences s'y trouvant avant le 25 août vous sera facturées.

Licences		Tarifs (€)		
		Part FFN	Part régionale	TOTAL
Compétition	11 ans et moins	25	14	39
	12 ans et plus	37	18	55
Compétition « Estivale »	11 ans et moins	19	12	31
	12 ans et plus	21	14	35
Natation Pour Tous	(16 ans et plus)	10,8	4,2	15
	(15 ans et -)	17,5	9,5	27
Encadrement		10,8	4,2	15
Eau Libre Promotionnelle		11	4 (club)	15
J'apprends à Nager / Aisance Aquatique (a)		12,8	2,2	15
e-Licence		10	2 (club)	12
Surlicence « Natation Pour Tous » (b)		2	1	3
Titre de Participation – Découverte		1,5	0,5	2

(a) Dispositifs ministériels d'apprentissage "J'apprends à nager" et "Aisance Aquatique"

(b) Surlicence « Natation Pour Tous » disponible uniquement pour les clubs membres des fédérations affinitaires et/ou membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) ayant conclu une convention spécifique avec la FFN (exemple : FSASPTT)



Rappel réglementaire :

* « Pour les personnes majeures, hormis pour la pratique de la Natation en Eau Froide/Glacée, la délivrance d'une première licence « Compétition », « Compétition estivale » ou « Eau Libre Promotionnelle » à compter de leur majorité est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées (préciser « en compétition »). La durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de délivrance de la licence FFN.

* Pour le renouvellement d'une licence FFN, qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication n'est pas exigée, sous réserve que le licencié renseigne un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par la FFN. Il atteste auprès de la FFN que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, et par exception à l'alinéa précédent, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de sa licence.

[...]

* Pour les personnes majeures, la délivrance des autres licences et du titre de participation n'est subordonnée ni à la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées ni à celle d'un questionnaire de santé ».

Renouvellement de Licence - majeurs		
Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Compétition Compétition estivale Eau Libre Promotionnelle	Si réponse « NON » à toutes les questions du QS FFN – Majeurs 	NON
	Si une réponse « OUI » à une question du QS FFN - Majeurs 	OUI
Autres Licences	NON	NON

Demandes hors renouvellement - majeurs		
Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Compétition Compétition estivale Eau Libre Promotionnelle	NON	OUI *
Autres licences	NON	NON

* (N.B. : de moins de trois mois + ECG pour les compétitions de Natation en Eau Froide/Glacée)

NAUTIC CLUB BRIANCONNAIS
Parc des Sports - 05100 BRIANCON

Tel : 07.68.93.24.44 ou ncb05@laposte.net ou www.nautic-club-briancon.com

[LA PLAQUETTE groupes et horaires 2023-24 est CONSULTABLE SUR NOTRE SITE INTERNET](#)

Constitution du dossier

- 1 fiche d'inscription.
- 1 formulaire de licence FFN.
- 1 feuille d'acceptation du règlement intérieur (personne majeure ou personne mineure).
- 1 photo d'identité pour les nouveaux adhérents.
- 1 certificat médical pour les majeurs uniquement si ils sont nouveaux adhérents ou bien si leur certificat date de plus de 3 ans.
- Pour les compétiteurs uniquement, une autorisation parentale et une fiche de liaison médicale pour les déplacements.
- Tous les documents sont à télécharger sur le site du club, à remplir et à nous faire parvenir
En priorité par internet sur l'adresse mail du club ci-dessus
En cas d'impossibilité par voie postale ou bien dans la boîte aux lettres du club située sur le long bâtiment, au niveau du rond-point des tennis.

Inscriptions (cotisation)

Elle se fera le mercredi 30 Aout entre 11h/17h et le mercredi 6 septembre entre 15h/19h au bureau du club, entrée piscine scolaire club. Le samedi 9 Septembre de 13h30/17h30 lors du forum des Sports.

Important : L'inscription ne sera effective qu'à réception du **dossier complet**. Pour des raisons évidentes de responsabilité aucun nageur ne sera accepté sur le bassin sans avoir acquitté sa cotisation ou sans avoir fourni toutes les pièces du dossier.

Tarifs.

La cotisation saisonnière 2023/2024 inclus le montant de la licence (de 10 € à 50 € selon l'âge et affiliation : Natation pour tous ou Compétiteurs).

- 1 séance par semaine (quel que soit le groupe) : 225 €
- 2 séances ou plus (quel que soit le groupe) : 280 €
- Nageur s'engageant en compétition (Course ou en Natation Artistique) : Forfait de base à 410 €
Pour les compétiteurs, le club prendra à sa charge tous les engagements et les déplacements dans le département 05.
Les Frais de déplacements dans le 04, régionaux, interrégionaux ou nationaux seront à la charge des familles; les engagements seront toutefois payés par le club. (voir grille tarifaire)

Remarque : Le nombre des entraînements n'est pas au choix du nageur mais dépend de la section dans laquelle il s'inscrit après avis de l'entraîneur.

**Tarif dégressif pour les familles :*

- 10 % pour le second adhérent de la même famille « hors licence »
- 20 % pour le troisième adhérent de la même famille « hors licence »
- 30 % à partir du quatrième adhérent et plus de la même famille « hors licence »

Ces réductions s'appliquent sur le prix de la cotisation la moins élevée.

** Les chèques, espèces, chèques vacances et coupons sport sont acceptés, **pas les cartes bancaires.***

**L'inscription pour les compétiteurs tant en Natation Course (Compétiteurs, pré-club) qu'en Natation Synchronisée (compétiteurs) se fera obligatoirement pour toute l'année sportive.*

**Les titulaires d'une carte club pourront bénéficier d'une réduction de 10% sur leur cotisation « hors licence ».*

Reprise des entrainements :

A partir du Lundi 28 Aout 2023. Groupes Compétition (voir le programme de reprise)

A partir du Lundi 11 Septembre 2023. Autres groupes.(sauf hippocampes le mercredi 20 Septembre)

Tests pour les nouveaux adhérents nés en 2017/2018 :

Le Mercredi 6 Septembre de 9h entre 10h30 (Ecole Française de Natation Course)

Suivi des inscriptions de 10h30 à 11h

Les Mercredis 30 Aout et 6 Septembre de 9h30 à 10h30 (Ecole Française de Natation Artistique)

Suivi des inscriptions de 10h30 à 11h

Forum des Sports, le Samedi 9 Septembre 2023 de 13h30 à 18 h.



HORAIRES ET TARIFS SAISON 2023/2024

Selon les groupes, il est possible de s'inscrire soit pour l'année soit pour le premier trimestre (avec possibilité de renouveler deux fois).

Néanmoins, l'inscription pour les compétiteurs tant en Natation Course qu'en Natation Synchronisée se fera **obligatoirement pour toute l'année**.

Pour tous les groupes

L'inscription à l'année peut être payée en 5 fois

L'inscription au trimestre sera payée en une fois

Un tarif dégressif peut s'appliquer pour les familles qui s'inscrivent pour toute l'année dès la rentrée sportive

Les coupons sports et les chèques vacances sont acceptés.

Tous les tarifs comprennent la licence FFN et les éventuels tests

!!! **ATTENTION** : les horaires indiqués sont PROVISOIRES et susceptibles de modifications jusqu'au 30 Septembre 2023 !!!

***Les inscriptions trimestrielles ne sont pas prioritaires sur les inscriptions annuelles.**

Ecole de Natation Française

HIPPOCAMPES - 1 séance - 225€ pour l'année ou trimestre : 105€

- Mercredi de 9h15 à 10h

DAUPHINS du Mercredi - 1 séance - 225€ pour l'année ou trimestre : 105€

- Mercredi de 10h10 à 11h

DAUPHINS du Lundi - 1 séance - 225€ pour l'année ou trimestre : 105€

- Lundi de 17h à 17h50

NAUTIC CLUB BRIANCONNAIS
Parc Des Sports
05100 BRIANCON



REQUINS du Mercredi - 1 séance - 225€ pour l'année ou trimestre : 105€

- Mercredi de 11h10 à 12h

REQUINS du Lundi - 1 séance - 225€ pour l'année ou trimestre : 105€

- Lundi de 18h à 18h50

3 NAGES du Mercredi - 1 séance - 225€ pour l'année ou trimestre : 105€

- Mercredi de 10h à 11h

4 NAGES du Vendredi - 1 séance - 225€ pour l'année ou trimestre : 105€

- Vendredi de 17h à 18h

4 NAGES du Mercredi - 1 séance - 225€ pour l'année ou trimestre : 105€

- Mercredi de 9h à 10h

PRE CLUB/ AVENIRS - 2 séances - 280€ (Avenirs = supplément Licence Compétiteur FFN)

- Lundi de 17h à 18h15
- Mercredi de 16h45 à 18h15

Les nageuses et nageurs doivent être prêts au bord du bassin à l'horaire indiqué

**NAUTIC CLUB BRIANCONNAIS
Parc Des Sports
05100 BRIANCON**

Téléphone : 04-92-21-31-65 - email : ncb05@laposte.net



HORAIRES ET TARIFS SAISON 2023/2024

ADOLESCENTS

ADOS COLLEGE – 1 séance – 225€ pour l'année ou trimestre : 105€

- Jeudi de 17h15 à 18h15

ADOS LYCEE – 1 séance – 225€ pour l'année ou trimestre : 105€

- Mercredi de 18h15 à 19h15

Les nageuses et nageurs doivent être prêts au bord du bassin à l'heure indiquée

**NAUTIC CLUB BRIANCONNAIS
Parc Des Sports
05100 BRIANCON**

Téléphone : 04-92-21-31-65 - email : ncb05@laposte.net



HORAIRES ET TARIFS SAISON 2023/2024

ADULTES

**Adultes Perfectionnement – 1 séance à 225€ pour l'année -1^{er} Trimestre seulement : 105€
ou 2 séances à 280€ pour l'année - 1^{er} Trimestre seulement : 130€**

- Mercredi de 19h30 à 20h30
et /ou
- Samedi de 9h à 10h

**Adultes Perfectionnement – 1 séance à 225€ pour l'année -1^{er} Trimestre seulement : 105€
ou 2 séances à 280€ pour l'année - 1^{er} Trimestre seulement : 130€**

- Lundi de 12h à 13h15 (2 lignes d'eau)
et /ou
- Lundi de 20h30 à 21h30
et /ou
- Mercredi de 20h15 à 21h30
et /ou
- Jeudi de 12h à 13h15
et /ou
- Samedi de 8h30 à 10h (sur tableau)

Les nageuses et nageurs doivent être prêts au bord du bassin à l'heure indiqué

**NAUTIC CLUB BRIANCONNAIS
Parc Des Sports
05100 BRIANCON**

Téléphone : 04-92-21-31-65 - email : ncb05@laposte.net



HORAIRES ET TARIFS SAISON 2023/2024

NATATION ARTISTIQUE

ECOLE DE NATATION ARTISTIQUE - « LES SIRENES » - 2 séances - 280€

- Mercredi de 16h50 à 18h (séance en salle les 1ers et 3èmes trimestres)
- Mercredi de 11h10 à 12h (Découverte de la Natation Artistique)
- Vendredi de 17h à 18h (natation) ou autres possibilités le mercredi
- Vendredi de 18h à 19h45 (uniquement le 3ème trimestre)

COMPETITION NATATION ARTISTIQUE –AVENIR/JEUNES - 3 séances - 410€

- Lundi de 18h45 à 20h30 (uniquement les Jeunes)
- Mercredi de 16h50 à 18h (séance en salle)
- Mercredi de 18h15 à 19h30
- Vendredi de 17h45 à 20h

COMPETITION NATATION ARTISTIQUE - JUNIORS- 3 séances - 410€

- Lundi de 18h45 à 20h30
- Mercredi de 12h45 à 14h30
- Mercredi de 16h50 à 18h (séance en salle le 3^{ème} trimestre)
- Vendredi de 18h45 à 20h45

Les nageuses et nageurs doivent être prêts au bord du bassin à l'horaire indiqué

Pour les compétiteurs, le club prendra à sa charge tous les engagements et les déplacements dans le département 05. Les frais de déplacements dans le 04, régionaux, interrégionaux ou nationaux seront à la charge des familles. Le montant sera transmis 15 jours avant la compétition. Le règlement devra être impérativement transmis au Nautic Club 10 jours avant la compétition ; les engagements seront toutefois payés par le club.

**NAUTIC CLUB BRIANCONNAIS
Parc Des Sports
05100 BRIANCON**

Téléphone : 04-92-21-31-65 - email : ncb05@laposte.net



HORAIRES ET TARIFS SAISON 2023/2024

NATATION COURSE – COMPETITEURS

JEUNES & JUNIORS - 4 séances - 410€

- Lundi de 18h15 à 20h30
- Mercredi de 7h à 9h ou de 12h15 à 13h30 (jusqu'à 14h30 en bassin extérieur)
- Jeudi de 18h15 à 20h30
- Vendredi de 7h à 9h
- Samedi de 12h à 14h30

Les nageuses et nageurs doivent être prêts au bord du bassin à l'heure indiqué.

Pour les compétiteurs, le club prendra à sa charge tous les engagements et les déplacements dans le département 05. Les frais de déplacements dans le 04, régionaux, interrégionaux ou nationaux seront à la charge des familles. Le montant sera transmis 15 jours avant la compétition. Le règlement devra être impérativement transmis au Nautic Club 10 jours avant la compétition ; les engagements seront toutefois payés par le club.

**NAUTIC CLUB BRIANCONNAIS
Parc Des Sports
05100 BRIANCON**



Programme de reprise Août/Septembre

Le Nautic Club Briançonnais informe les compétiteurs des groupes de Natation Course, de Natation Artistique que **les séances d'entraînement vont reprendre** (pour les nageurs inscrits en 2022-23) ; elles se dérouleront dans les bassins jusqu'au Samedi 9 Septembre.
L'accès se fait normalement par l'entrée Club.

Semaine du 28 Aout au 1 septembre (compétiteurs)

Lu 28 Aout	Ma 29 Aout	Me 30 Aout	Je 31 Aout	Ve 1 Sep
9h/10h30 NC 19h/20h30 NC	9h/10h30 NC 19h/20h30 NC	9h/10h30 NC	9h/10h30 NC 19h/20h30 NC	9h/10h30 NC 19h/20h30 NC
9h/10h30 NA	9h/10h30 NA	Inscriptions : 11h/17h	9h/10h30 NA	

Semaine du 4 au 9 septembre (compétiteurs)

Lu 4 Sep	Ma 5 Sep	Me 6 Sep	Je 7 Sep	Ve 8 Sep	Sam 9 Sep
19h/20h30 NC		19h/20h30 NC 19h/20h NA	18h30/20h30 NC	18h30/20h NA	9h/10h30 NC
BONNE RENTREE SCOLAIRE		Inscriptions : 15h/19h			

LUNDI 11 SEPTEMBRE !! Reprise des entrainements aux horaires habituels !!

Ce planning est susceptible d'être modifier à tout moment alors

N'hésitez pas à visiter très régulièrement le site de club sur :

www.nautic-club-briancon.com